

Suivi et vérification indépendente des jalons (RDC)

Décision EB.2017.13

Adoptée le 27 juin 2017

Le Conseil d'administration

- <u>Demande</u> au Secrétariat FONAREDD de préparer et remplir la *Matrice de suivi des jalons de la Lettre d'intention* et de la présenter lors de la prochaine réunion du Comité de pilotage du FONAREDD
- 2. Propose à la RDC un mécanisme conjoint de suivi basé sur
 - a. Des réunions techniques trimestrielles, convoquées par le Coordinateur du Ministère des Finances du Comité de Suivi des Réformes
 - b. Une réunion annuelle de haut niveau, co-présidée par le Ministre des Finances et un bailleur de CAFI, tenue par exemple à la suite d'un comité de pilotage
- 3. <u>Demande</u> au Secrétariat de CAFI de proposer au Conseil d'administration de CAFI, d'ici septembre, une proposition concrète pour entreprendre la vérification indépendante des jalons de la lettre d'intention avec la RDC
- 4. <u>Propose</u> au gouvernement de la RDC que la Réunion annuelle de partenariat, telle qu'anticipée dans la Lettre d'intention, se tienne en septembre ou octobre 2017. Cette réunion sera d'un haut niveau technique et inclura une session ministérielle, étant données les implications politiques des questions.